

AVENANT n°1 – OFFRE PROMOTIONNELLE JUIN 2025

Au Contrat d'Adhésion au Club Ginette et Gustave

Référence du contrat initial : signé le _____ à _____

Entre les soussignés

Organisateur :

DUQUENNOY CAMILLE, Entrepreneur Individuel
SIREN : 908 924 053 – SIRET : 908 924 053 00014
TVA : FR30 908 924 053 – RCS Lille Métropole
Adresse : Lambersart (Nord)

Adhérent :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
E-mail :

Il est convenu ce qui suit, en complément et modification du Contrat d'Adhésion au Club Ginette et Gustave sus-référencé.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour seul objet de préciser les conditions tarifaires applicables dans le cadre d'une offre promotionnelle limitée au mois de juin 2025.

Article 2 – Modification de l'article 3 « Formules d'adhésion »

L'article 3 du contrat initial est complété comme suit :

3.2 bis. Offre promotionnelle – juin 2025

Pour toute signature intervenue entre le 1er juin 2025 inclus et le 30 juin 2025 inclus, les conditions financières sont modifiées ainsi :

- **Tarif abonnement mensuel promotionnel** : neuf euros (9 €) TTC une seule fois
- **Durée de la promotion** : du 1er au 30 juin 2025 inclus.

Après le 30 juin le tarif de l'adhésion mensuelle repasse en tarif normal à 39€/ mois

Les autres dispositions de l'article 3 et du contrat initial restent inchangées.

Fait à :, le :

Pour l'Organisateur

Signature : _____

Pour l'Adhérent

Signature : _____